



CENTER PARCS DE ROYBON : LA DÉMOCRATIE BÂILLONNÉE ?

ENQUÊTE – Dans les Chambarans, les politiques veulent leur Center Parcs. Mais pas les habitants, pour leur majorité, ni les associations de protection de l'environnement. Alors que le préfet vient de donner le feu vert à Pierre et Vacances pour démarrer les travaux, les opposants se préparent à entamer une énième bataille devant les tribunaux. Car, au-delà l'atteinte à la biodiversité, c'est aussi la question du processus démocratique qui est posée...

Après sept années de procédures administratives émaillées de recours, les premiers coups de pioche du futur Center parc ont résonné lundi 20 octobre dans le bois des Avenières.

C'est là, dans le massif des Chambarans, que Pierre et Vacances projette de construire un millier de cottages assortis d'un complexe touristique-commercial avec espace aquatique de 9 000 m³ chauffé à 29 °C. Un immense village vacances de plus de 5 000 habitants posé au beau milieu d'une zone humide, au sommet de deux bassins versants, l'Herbasse et la Galaure.



— 91 des 200 hectares du bois des Avenières dans le massif des Chambarans seront urbanisés pour faire de ce Center Parcs le sixième de France © Patricia Cerinsek

La destruction d'espèces protégées autorisée par le préfet

L'ultime feu vert, le promoteur l'a obtenu vendredi 17 octobre grâce à un arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées. Quelques jours auparavant, le préfet de l'Isère avait déjà donné son blanc-seing, autorisant le projet au titre de la loi sur l'eau. Une décision certes souveraine mais qui fait visiblement peu de cas des conclusions, unanimes, des trois commissaires-enquêteurs.

Zones humides et, partant, mesures compensatoires sous-évaluées, aménagements hydrauliques sous-

dimensionnés, inventaires de la faune et de la flore incomplets, impacts sur les espèces animales balayés...

Les contributions du public ont été nombreuses et souvent très étayées. Sur les 727 observations recueillies, 60 % étaient défavorables au projet.

A l'examen de toutes les observations, tant écrites qu'orales, du public, comme de toutes les personnes auditionnées, de l'étude approfondie du dossier et de tous les documents en sa possession, de l'analyse détaillée des réponses du maître d'ouvrage, ainsi que des avis éclairés de son expert, **la commission émet unanimement un avis défavorable au projet présenté au titre de « la loi sur l'eau ».**

Cet avis est motivé par toutes les raisons suivantes, sachant que certaines d'entre elles justifieraient, à elles seules, un avis défavorable.

Pour les commissaires-enquêteurs, les conclusions sont sans appel : « *la multitude d'incertitudes, d'incohérences, voire d'incorrections que comporte le dossier d'enquête (...) confère un caractère rédhitoire du projet en l'état* ».

Les auteurs de ce rapport très complet et détaillé ont-ils outrepassé le cadre de la loi sur l'eau, objet de l'enquête publique ? Sont-ils allés trop loin ?

76 hectares de zones humides bientôt détruits ?

Si Pierre et Vacances a revu certains points, et notamment le dimensionnement des ouvrages hydrauliques (l'équipement le plus important a triplé en passant d'un volume de 2 500 m³ à 8 500 m³), la superficie des zones humides détruites par le projet n'a guère bougé.

Les commissaires-enquêteurs l'évaluaient à 110-120 hectares ? Ce sera 76 à en croire Pierre et Vacances, à peine plus que les 70 hectares consignés dans le dossier initial. Les mesures compensatoires ? Entre 150 et 160 hectares de zones humides à restaurer qu'il a fallu aller chercher loin... Jusqu'en Ardèche, Savoie et Haute-Savoie. Et tant pis si la loi préconise de compenser à proximité... Et tant pis si ces zones ne nécessitent pas plus que ça d'être restaurées !

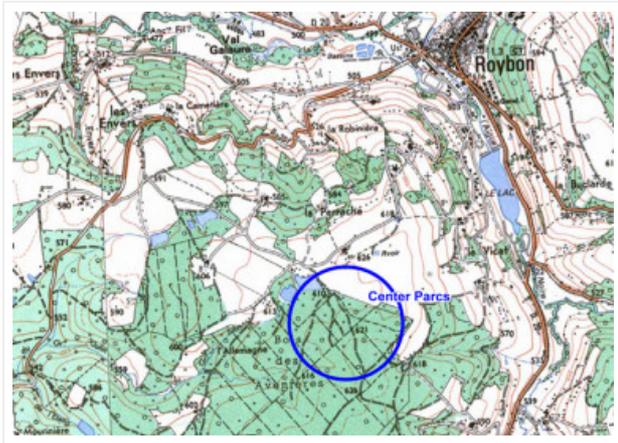
Les inventaires partiels ? « *Ils ont été complétés* », affirme Jean-Michel Klotz, directeur général adjoint de Pierre et Vacances développement. Sans que ces pièces ne soient versées au dossier, l'enquête publique ne s'intéressant qu'à la loi sur l'eau et non aux espèces protégées.

Une autorisation donnée trop vite ?

Pierre et Vacances a donc depuis corrigé sa copie. Et le préfet a, dans la foulée, donné son feu vert. Trop vite ? C'est aussi ce dont s'étonnent les associations de protection de l'environnement et les élus Europe-Écologie les Verts, seule formation politique à s'opposer au Center Parcs.

« *Toutes ces réponses qui modifient le projet auraient nécessité la tenue d'une seconde enquête publique* », souligne la députée écologiste de l'Isère Michèle Bonneton.

Ce n'est pas là la moindre des interrogations. Car l'enquête publique s'est limitée à la seule commune de Roybon, propriétaire des terrains vendus vendredi à



— Carte montrant l'implantation du Center Parcs à proximité de Roybon. DR

rien ! Le président du Conseil général de l'Isère est passé en force ! ».

Pierre et Vacances.

Or, personne n'ignore que l'impact environnemental d'un tel projet dépasse largement les frontières communales. Qu'en aval de Roybon, les risques d'inondations et de crues pourraient être amplifiés avec l'urbanisation de cette zone tampon et l'imperméabilisation des sols. Que le déséquilibre hydrique met déjà à mal le territoire...

« C'est aberrant ! pointe Christian Brelly, le président de la fédération de pêche de la Drôme. Chambaran est le château d'eau de la Drôme ! L'Herbasse a déjà débordé en 2008. L'enquête publique n'a servi à

Recours devant les tribunaux

A l'instar des pêcheurs, les associations de protection de l'environnement rassemblées au sein de la Frapna Rhône-Alpes mais aussi l'association locale Pour les Chambarans Sans Center Parcs (CSCP) se préparent à déposer des recours devant les tribunaux pour demander la suspension des travaux. Tout en s'interrogeant sur la légalité des réponses apportées par Pierre et Vacances.



— Manifestation des opposants au Center parc des Chambaran lundi lors du démarrage des travaux. Crédit Patricia Cerinsek

Par-delà la question de l'environnement, c'est en effet tout le processus démocratique qui est en jeu.

Bafoué ? C'est ce qu'ont voulu montrer les opposants au Center Parcs lorsque, lundi, ils ont défilé, bâillonnés, aux portes du bois des Avenières.



PlaceGrenet

Manifestation anti Center Parcs dans la forêt de Ch...

SOUNDCLOUD



20

Car les communes environnantes n'ont pas eu leur mot à dire. Pas plus que les services préfectoraux du département voisin de la Drôme. Pas de consultation de la population, pas de délibérations de conseils municipaux, pas d'avis des services de l'État...

« *L'avis de la Direction départementale des territoires de la Drôme aurait été pertinent* », pointe le rapport des commissaires-enquêteurs. D'autant que la DDT a fait réaliser un diagnostic après la crue du 23 octobre 2013 sur l'Herbasse et ses affluents.

Silence du côté de la préfecture

Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte alors que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ont tous deux émis des réserves sur le projet ? Que le Conseil national de protection de la nature (CNP) a rendu, en mars 2014, un avis défavorable à la demande de dérogation à la législation sur les espèces animales protégées ? Silence du côté de la préfecture de l'Isère qui n'a pas donné suite à nos demandes d'interview.



Alors que les travaux de défrichement se préparent, le calendrier prévisionnel faisant état d'une ouverture du Center parc à l'été 2017, les interrogations sont légions. Et l'opposition au projet, virulente. « *Tour de passe-passe* », « *parodie de démocratie* », « *opacité* » dénoncent les associations qui n'oublient pas qu'au terme de l'enquête publique, 60 % des personnes qui se sont exprimées, se sont dites opposées au projet.

La parole publique a-t-elle été confisquée, le débat biaisé ? « *L'information du public est complètement tronquée* », souligne Francis Meneu à la Frapna Isère, qui dénonce les incohérences et les dysfonctionnements de l'instruction des dossiers par le préfet.

La commission nationale du débat public (CNDP) aurait-elle dû s'en mêler, permettant une plus large consultation ? Le protocole signé avec le Conseil général de l'Isère, en décembre 2009, a beau porter sur un projet de 387 millions d'euros, les conditions de saisine de la CNDP excluent de fait le Center parc des Chambarans *.

Dans ce face-à-face entre protection de la biodiversité et crise économique, l'environnement risque fort de laisser quelques plumes. « *Il y a un fort lobbying et une confusion entre situation de crise et planification à long terme* », analyse le vice-président du Conseil général de la Drôme chargé de l'environnement, l'écologiste Patrick

Royannez. « *L'analyse posée n'a pas été faite, on est pris dans l'urgence* ».

Qui mène la danse ? La promesse de 698 emplois à temps partiel ? Autour de 500 équivalents temps plein ? « *Nous sommes dans une région qui est fortement touchée par le chômage* », explique Christian Pichoud, vice-président du conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique. « *Nous voulons un développement touristique maîtrisé. Mais qu'est qu'un tourisme doux ? Des résidences secondaires ? Des propriétés utilisées deux ou trois mois dans l'année ?* »

7 millions d'euros d'aides supprimés

Fervent partisan du Center Parcs depuis ses débuts, le Conseil général de l'Isère s'est particulièrement investi dans le projet, avant de rétro-pédaler il y a quelques jours sur le soutien financier aux investisseurs. Sur les 15 millions d'euros d'aide du département, seuls les 8 millions d'euros dévolus aux travaux d'assainissement ont été maintenus.

Le Conseil général, qui prévoyait d'allouer une enveloppe de 7 millions d'euros pour aider les acquéreurs de cottage, a ainsi changé de fusil d'épaule et décidé d'opter, à la place, pour l'acquisition des parties communes, voies et réseaux.

Mais le Center Parcs coûtera cher à la collectivité. Michèle Bonneton a fait ses calculs et on est loin des 37 millions d'euros déboursés par le département et la région.



— Vue aérienne du Center Parcs de Roybon prévu par le groupe Pierre et Vacances, dans la forêt des Avenières. DR

Pour l'élue, c'est 127 millions d'euros d'argent public qui iront au projet de Pierre et Vacances si l'on ajoute les niches fiscales, la TVA remboursable... « Sans compter les réseaux d'acheminement de l'électricité de 20 000 volts, l'eau potable, le gaz, la voirie et notamment le contournement routier... », énumère la député écologiste.

« Ces 127 millions d'euros, cela équivaut à 240 000 euros par emploi créé ! » Faux calcul, rétorque Christian Pichoud. « Les infrastructures que les collectivités réalisent sont à destination de l'ensemble des habitants. Il n'y a pas d'équipements dédiés. Ces investissements étaient indispensables, Center Parcs a seulement été l'occasion d'accélérer... »

Les autorisations administratives délivrées, le coup d'envoi des travaux donnés, le Center Parcs des Chambarans amorce sa dernière ligne droite. Elle promet d'être semée d'embûches. Le Conseil général de l'Isère, lui, veut y croire. « Le Center Parcs est un produit d'avenir », plaide Christian Pichoud.

Il n'est pas le seul à y croire. L'été prochain, un cinquième centre devrait ouvrir ses portes dans la Vienne. Avant celui des Chambarans, à l'été 2017. Puis ceux du Jura et de Saône-et-Loire en 2018. Et un neuvième est déjà dans les cartons dans le Lot-et-Garonne. La partie de bras de fer ne fait peut-être que commencer...

Patricia Cerinsek

* Une jurisprudence du Conseil d'État du 28 décembre 2005 précise que ce n'est pas le coût total du projet qu'il faut prendre en compte, mais uniquement le coût des bâtiments et infrastructures, en excluant le coût des équipements dont les bâtiments sont dotés. De la sorte, le Center Parcs des Chambarans se trouve sous le seuil de saisine de la CNDP, fixé à 300 millions d'euros.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE CONSTRUIT SUR LES NICHES FISCALES



- Pierre et Vacances n'est que locataire des cottages qu'il fait construire et qu'il loue aux vacanciers. © Pierre et Vacances

Les opposants aux Center Parcs ne contestent pas seulement l'atteinte à l'environnement. Ils remettent aussi en cause un modèle économique construit sur les niches fiscales.

Car Pierre et Vacances n'est que locataire des cottages qu'il fait construire et qu'il loue aux vacanciers. Comment le promoteur attire-t-il les investisseurs ? En mettant notamment en avant le dispositif Censi-Bouvard renouvelé par Jérôme Cahuzac en décembre 2012 et qui permet aux acquéreurs de se faire rembourser la TVA et de déduire de leurs impôts une partie du montant du bien acheté.

« Le dispositif permet de bénéficier d'un avantage fiscal de 11 % sur le prix de revient d'un investissement (plafonné à 300 000 euros) », souligne le groupe [Europe Écologie Les Verts sur son site](#). En échange de quoi, l'acquéreur doit s'engager à louer son bien pendant neuf ans à un gestionnaire... De la sorte, chaque investisseur peut économiser jusqu'à 33 000 euros d'impôts sur neuf ans.

« Ainsi, l'État subventionne très généreusement les activités de grands groupes devenus de véritables spécialistes du placement immobilier et dont le modèle économique repose sur ces aides publiques indispensables pour équilibrer leurs opérations ».

Mots-clés : [Center Parcs](#), [Chambaran](#), [démocratie](#), [Environnement](#), [Pierre et Vacances](#)



[COMMENTEZ](#)

[LIRE LES COMMENTAIRES](#)

932 VISITES | 1 RÉACTION

